



.....

RAPPORT D'ACTIVITÉ

des services de l'État

..... en Charente

● 2019







ÉDITO

L'année 2019 a été intense pour les services de l'État. Toujours mobilisés aux côtés des acteurs du territoire pour les aider à réussir leurs projets ou passer un cap difficile, ils ont décliné les politiques nationales en veillant à adapter leurs actions aux besoins spécifiques de nos territoires ruraux ou urbains, dans un constant souci de neutralité et d'équité. L'État en Charente s'est attaché à mettre l'action publique au plus près de vous.

L'année 2019 a aussi été marquée par des défis inédits, tels que la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien avec le dispositif des quartiers de reconquête républicaine, la labellisation « Cité éducative » de la ville d'Angoulême, le renforcement sans précédent des moyens d'investissement de l'État, ou encore l'immersion en Charente pendant trois jours des services de Matignon et du gouvernement, menés par le Premier ministre, plusieurs ministres et une vingtaine de conseillers.

L'année 2020 est venue avec de nouvelles menaces et de nouveaux défis, emmenés par une crise sanitaire inédite aux conséquences médicales, économiques et sociales dramatiques. Les services de l'État ont été et sont pleinement engagés dans sa gestion, une fois de plus au rendez-vous des attentes croissantes de nos concitoyens, en synergie avec les collectivités locales.

Nos forces de sécurité ont accompagné tous nos concitoyens dans la mise en œuvre et le respect des règles sanitaires. Nos enseignants ont assuré l'accueil des enfants des personnels prioritaires et la continuité éducative pour tous. Les services des finances publiques, de l'emploi et de la cohésion sociale ont assuré la mise en œuvre de mesures de soutien considérables. Les services de la préfecture et des sous-préfectures ont piloté, coordonné, et répondu aux interrogations des collectivités territoriales, acteurs locaux et entreprises dans leur diversité, tandis que l'agence régionale de santé (ARS) et les services de santé déployaient expertise, appui et constant dévouement.

Soyez assurés que nous poursuivrons nos efforts sans relâche, visant toujours à améliorer nos méthodes de travail, mieux expliquer nos décisions, écouter ceux qui nous demandent de l'aide, en cherchant inlassablement à trouver des solutions, faisant en sorte que jamais neutralité ne rime avec immobilité et que notre impartialité soit un gage d'action!



Marie Lajus

SOMMAIRE

06 : La garantie
des sécurités

10 : L'emploi
et le développement
économique

14 : La cohésion
sociale

18 : L'aménagement durable
et équilibré du territoire

23 : L'offre éducative
adaptée

26 : La modernisation
de l'action publique

30 : Les concours financiers
de l'État

32 : Les services de l'État
en Charente

06 LA GARANTIE DES SÉCURITÉS

Prévenir, protéger et secourir : la devise des services de l'État pour préserver la sécurité intérieure du pays, le maintien de l'ordre public, la sécurité routière, la sécurité sanitaire ou alimentaire.

Lutter contre la délinquance

En 2019, les forces de l'ordre ont, comme chaque année, activement lutté contre la délinquance. Des opérations d'ampleur ont notamment permis de démanteler des réseaux de trafic de drogue importants ou de mettre fin à des séries de cambriolages en interpellant les commanditaires. Fait marquant, grâce à une surveillance au moyen d'un drone, une transaction a été repérée dans le cadre d'un trafic de drogue, permettant l'intervention sur le site, à Angoulême, de 73 membres des forces de l'ordre parmi lesquels 16 membres du RAID, et l'interpellation de quatre individus. Les perquisitions effectuées ont abouti à la découverte de produits (cocaïne, héroïne, cannabis), d'argent, d'armes longues et de poing, de deux grenades et de nombreux objets de provenance douteuse, dont deux scooters volés et divers biens issus de cambriolages.

Se préparer à la menace terroriste

Afin de mieux se préparer au risque d'attentat, le 11 avril 2019, à l'Isle d'Espagnac, près de 300 personnes (forces de sécurité intérieure, services de secours, agents de l'État, personnels communaux, associations de sécurité civile, France Victimes 16), ont simulé pendant 5 heures (de 17 à 22 heures), une tuerie de masse lors d'un spectacle à l'Espace Carat, dans les conditions les plus proches de la réalité.

Organisé pour la première fois en Charente, cet exercice d'ampleur a permis de tester la chaîne de réaction des services, l'articulation entre les forces de police et les secours (notamment la colonne attentat du SDIS), les communications et la coordination inter services, et la collaboration de l'ensemble des intervenants autour d'une thématique aujourd'hui envisageable en tout point du territoire national.

Sécuriser le mouvement des Gilets jaunes

Durant le premier semestre 2019, le mouvement des Gilets jaunes a continué de mobiliser fortement les forces de l'ordre,

principalement pour l'encadrement des manifestations ou le traitement des procédures judiciaires.

Au mois de mars, la gestion de cette crise en préfecture a donné lieu à l'activation du centre opérationnel départemental permettant ainsi de coordonner l'action de tous les services.

Prévenir les fraudes

Le contrôle de la fraude documentaire et à l'identité, est assuré en préfecture par le référent fraude dont les missions ont été réaffirmées par le ministre de l'Intérieur.

Elles sont structurées autour de 4 pôles principaux : la fraude interne, le traitement de la fraude externe, le contrôle et le conseil, et le partage de l'information.

La fraude aux titres (cartes d'identité, passeports, permis de conduire, certificats d'immatriculation, titres de séjours) représente 80 % de l'activité du référent fraude départemental, et, comme les années précédentes, les titres de séjour délivrés en qualité de parent d'enfant français constituent la catégorie de titres la plus impactée par les tentatives de fraude (hausse de plus de 50 % en Charente par rapport à l'année 2017).

La fraude fiscale s'accompagne dorénavant d'une transmission automatique de certaines affaires auprès de la Justice. En contrepartie, et afin de promouvoir une relation de confiance dans les relations entre le contribuable et l'administration, la loi du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (loi Essoc) reconnaît aux contribuables d'une part, un droit à l'erreur lui permettant de procéder à une régularisation de sa situation, et, d'autre part, une garantie fiscale (à savoir le fait pour le contribuable de se prévaloir des positions prises par l'administration), sur les points examinés lors du contrôle, même ceux non soumis à redressement lors d'une vérification de comptabilité pour les entreprises. La garantie fiscale permet ainsi de renforcer la sécurité juridique de l'entreprise dans ses décisions de gestion.

Anticiper les risques

Sous l'autorité préfectorale, l'inspection des installations classées pour l'environnement (ICPE) conduit une action essentielle de prévention des risques associés aux installations industrielles et agricoles, de contrôle des déchets, et contribue aux différentes politiques de protection des milieux naturels et de la santé publique.

S'agissant des risques industriels, et suite à l'accident de l'usine Lubrizol, l'unité départementale de la DREAL a mené des actions au quatrième trimestre 2019 sur les sites SEVESO, en particulier sur les plans d'opération interne, ou les quantités de matières stockées. Il est à noter que ces actions n'ont pas mis en évidence d'écart majeur dans l'exploitation des sites.

S'agissant du risque inondation, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Charente, approuvé le 19 novembre 2019, est l'outil approprié pour prévenir et protéger les personnes et les biens face au risque inondation. Élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire (collectivités, usagers, État et établissements publics) et approuvé par un arrêté interpréfectoral, il fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides.

Sécuriser les routes

La mobilisation des services de l'État est totale face à l'augmentation constante du trafic sur l'ensemble des voies qui traversent le département, particulièrement sur la route nationale 10 où le nombre de véhicules circulant croît chaque année, et où le flux de circulation des poids-lourds appelle des actions de contrôles renforcés (stationnement sur les bandes d'arrêt d'urgence, respect de la législation du transport, etc.). Ainsi, en 2019, plus de 47 000 opérations de contrôle ont été effectuées sur le terrain.

La mortalité est en baisse sur les routes : avec 15 décès enregistrés (contre 19 en 2018, soit une baisse de 20 %), 2019 confirme la tendance observée dans le département depuis 2008. Pour autant, le nombre toujours trop élevé d'accidents (en hausse de 9 %) et de blessés (+26 % par rapport à 2018) rappelle la nécessité de maintenir une action permanente de vigilance et de contrôle, alors même que de nombreux actes de vandalisme en lien avec des mouvements sociaux de contestation ont été perpétrés sur les cabines radars en 2019.

Garantir la sécurité sanitaire et alimentaire

Les services de l'État veillent à la qualité et la sécurité des services et des produits consommés, alimentaires ou industriels, pour la protection des consommateurs.

Le suivi des abattoirs constitue une priorité nationale et fait l'objet d'une vigilance constante des services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de la Charente, tout comme la gestion des toxi-infections alimentaires collectives, qui en 2019 ont fait l'objet de 13 enquêtes alimentaires auprès de particuliers, restaurants et grandes surfaces. Aussi, dans le cadre du plan national de contrôles officiels pluriannuel, établi par la Commission européenne, 248 prélèvements de denrées diverses ont été réalisés (viandes, œufs, poissons, lait, fromages...) dont 209 dans les abattoirs en vue de recherches de contaminants variés (métaux lourds, résidus de médicaments, de pesticides, facteurs de croissance, mycotoxines, radionucléides, etc.) et de germes pathogènes.

Les services de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) s'assurent quant à eux de la protection, l'information et la sécurité des consommateurs. Ils veillent par exemple au contrôle des produits de la pêche, au respect des tailles minimales requises en vue de la protection des ressources et aux règles d'information du consommateur. En 2019, 70 % des établissements contrôlés étaient en anomalie.

Une vigilance particulière est également portée à la loyauté des allégations « Made in France » et « équitable » par le respect des dispositions de la loi EGALIM qui vise à garantir le juste prix aux producteurs, et fixe un encadrement des promotions sur les produits alimentaires.



FOCUS 2019

Les Quartiers de Reconquête Républicaine (QRR)

Les QRR constituent une mesure phare de la police de sécurité du quotidien (PSQ) en intensifiant et diversifiant la présence policière dans les quartiers prioritaires pour la politique de la ville (QPV).

En 2019, la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) déclinait sur son secteur de compétence la police de la sécurité du quotidien dont la vocation est de replacer le service du citoyen au cœur de l'action des forces de sécurité, d'être plus accessible pour la population et de travailler en lien plus étroit avec les élus et les partenaires locaux.

Le 8 février 2019, le ministère de l'Intérieur a rendu publique la liste des 21 QPV érigés en quartiers de reconquête républicaine : 3 des 5 QPV situés sur le territoire de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême bénéficient désormais de ce label : Basseau-Grande-Garenne et Bel-Air-Grand-Font à Angoulême, et le Champ de Manœuvre à Soyaux.

Le 6 septembre 2019, le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, s'est déplacé en Charente pour promouvoir et expliquer cette reconnaissance nationale qui a permis le renforcement significatif des effectifs du commissariat (11 agents supplémentaires) et favorisé la création d'une unité de proximité adaptée aux spécificités du territoire, la brigade spécialisée de terrain (BST). Mise en place le 4 septembre, cette brigade exerce sur un territoire circonscrit afin de lutter contre la délinquance et les violences urbaines, de développer la recherche de renseignement opérationnel tout en développant le lien de confiance entre la police et la population.

Évoluant sous la forme de patrouille pédestre quotidienne de 15 à 23 heures, les 7 agents qui la composent vont directement au contact des habitants et acteurs des quartiers, y compris en centre-ville, assurant une mission de prévention et, par leur présence rassurante, luttant contre le développement du sentiment d'insécurité.



PERSPECTIVES 2020

L'action des services de l'État en 2020 restera marquée par la gestion de la lutte contre l'épidémie de coronavirus pour garantir la sécurité sanitaire de tous les Français.

Afin de ralentir au maximum la propagation du Covid-19 et ainsi éviter l'engorgement de notre système de santé, le Président de la République et le Premier ministre ont pris des mesures exceptionnelles qui ont impacté fortement et durablement la vie des Français, dans tous les domaines, que ce soit la santé, l'éducation ou l'économie du pays. La plus contraignante, mais salutaire, de ces mesures, étant celle dite de confinement, totalement inédite dans l'histoire de France. Le 17 mars 2020, il a été demandé aux Français de rester à leur domicile et de limiter leurs déplacements aux « trajets nécessaires ».

Le 11 mai 2020, après le constat d'une amélioration sur un plan sanitaire, s'est ouvert un nouveau chapitre dans la lutte contre la propagation du virus, avec la mise en place du plan de déconfinement. Son objectif : préserver un équilibre entre la nécessité de reprendre l'activité économique et celle de garantir la santé des Français.

À l'heure où s'écrit ce rapport d'activité, le virus circule toujours sur le territoire et la recherche médicale pour le stopper n'est pas encore aboutie, mais ce qui est certain, c'est que les services de l'État restent mobilisés aux côtés des collectivités, des acteurs sociaux, des entreprises, des professionnels et de nos concitoyens.



**police de
sécurité
du quotidien**

10 L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La mobilisation des services de l'État en Charente en faveur de la croissance et de l'emploi grâce à la déclinaison locale des mesures gouvernementales demeure une priorité.

Soutenir les entreprises en difficulté

De multiples outils peuvent être actionnés par l'État pour venir au soutien des entreprises. À titre d'illustration, la commission des chefs des services financiers (CCSF) est un guichet unique auprès duquel une entreprise peut solliciter, en toute confidentialité, des délais de paiement pour ses dettes fiscales (TVA, impôt sur les sociétés, contribution économique territoriale...), sociales (part patronale des cotisations sociales, RSI, etc.) et douanières.

Si ce dispositif est largement sollicité en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire, dès 2019, la CCSF de la Charente a été saisie de 21 dossiers (22 en 2018). Elle a accordé 10 plans de règlement et débouté 7 demandes. Les entreprises concernées représentent 310 emplois et le montant cumulé des dettes publiques examinées en CCSF représente plus de 2,4 millions d'euros.

Mobiliser l'ensemble des acteurs du département via le plan 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle

Lancé à l'été 2018, ce plan mobilise l'État et toutes les entreprises qui souhaitent intégrer le dispositif, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. Le directeur général de l'union patronale est chef de file du dispositif en Charente.

L'objectif est de permettre à chacun de trouver sa place professionnelle dans la société et de renforcer ainsi notre pacte républicain.

En Charente, le 15 novembre 2019, lors d'une réunion à l'initiative des services de l'État, le dispositif a été présenté à une trentaine de participants (entreprises, clubs d'entreprises), ainsi que les actions déjà mises en place par certaines entreprises, afin de démultiplier les démarches et faire profiter le plus grand nombre d'entreprises d'expériences ayant déjà cours dans le département.

Citons les bourses aux stages, le dispositif comité local école entreprise (CLEE) consistant à faire découvrir le monde de l'entreprise aux jeunes et aux chefs d'établissements scolaires ou le Duo Day (permettant aux entreprises de changer leur regard sur le handicap). Cette réunion a été aussi l'occasion de rappeler que le dispositif « emplois francs » serait mis en œuvre dès le 1er janvier 2020.

Investir dans les compétences au travers de l'activité de Pôle emploi

L'année 2019 a été marquée par la mobilisation autour des actions du plan d'investissement dans les compétences visant notamment à augmenter les formations à destination des publics les moins qualifiés.

Ont ainsi été mis en place le service « Valoriser son image pro » qui aide les candidats à concevoir une candidature plus efficace et à mieux cerner les attentes des recruteurs, plus de 170 événements labellisés #VersUnMetier, à destination des secteurs en difficulté de recrutement (aide à la personne, bâtiment, hôtellerie-restauration, agriculture...), des actions en direction des plus fragilisés (montée en charge du plan pauvreté avec l'accompagnement global), et des actions de droit commun à destination des demandeurs d'emploi et entreprises avec le suivi et l'atteinte des principaux indicateurs (taux de paiement dans les délais, satisfaction sur l'accompagnement proposé).

Au total, en 2019, 2 058 formations ont été financées par Pôle emploi en Charente, soit +40 % par rapport à 2018.

Fluidifier l'accès et le retour à l'emploi

✓ par l'animation de la cellule opérationnelle « parcours emploi compétences » (PEC) :

Le parcours emploi compétences est destiné aux publics les plus éloignés du marché du travail, avec une attention particulière accordée à certains publics tels que les travailleurs handicapés ou les résidents des quartiers prioritaires de la ville. Chaque parcours emploi a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire

558 PEC ont été prescrits en 2019, les bénéficiaires à 65,9 % étaient des demandeurs d'emploi de longue durée, 21,5 % étaient reconnus « travailleur handicapé », 5,8 % étaient résidents dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), et 31,7 % étaient des seniors. La santé, l'action sociale ainsi que l'administration publique sont les secteurs d'activité qui recrutent le plus en PEC.

✓ par l'animation de la commission départementale de suivi Garantie jeunes :

La Garantie jeunes vise à accompagner les jeunes de 18 à 26 ans en situation de vulnérabilité vers l'autonomie, en leur permettant notamment de réaliser des expériences professionnelles et de suivre des formations. Impulsée et financée par l'État, avec un cofinancement

de l'Union européenne, elle a été confiée aux missions locales. 444 jeunes sont entrés dans ce dispositif en 2019, et depuis septembre 2015, ils ont été 1 844 à en bénéficier, dont 19,6 % issus des QPV. Le taux de sortie positive de 79 % est supérieur au niveau national (75 %).

✓ par le lancement du comité de pilotage départemental « Apprentissage » :

Le développement de l'apprentissage est l'un des chantiers prioritaires du Gouvernement dans la mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique.

Trois engagements forts ont été dégagés pour dynamiser l'apprentissage :

- la mobilisation des acteurs économiques à l'échelon local,
- le repérage des jeunes intéressés par la voie de l'apprentissage,
- l'organisation de sessions de rencontre entre jeunes motivés et entreprises, et le développement de dispositifs d'accompagnement des jeunes.

L'apprentissage poursuit sa progression avec une augmentation du nombre de nouveaux apprentis de 15,5 % en 2019 (1 238 contrats enregistrés à fin octobre). Par ailleurs, 79 jeunes ont intégré une prépa-apprentissage en 2019.



FOCUS 2019

Dans le département de la Charente, 43 structures d'insertion par l'activité économique œuvrent sur des activités diverses permettant aux salariés en insertion de construire, avec une équipe d'encadrement spécifique, leur parcours professionnel afin de trouver un emploi durable.

Le plan de lutte contre la pauvreté présenté par le Président de la République marque une nouvelle stratégie, proposée par le conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE), et mobilisant l'État, le Conseil départemental, les structures de l'IAE (SIAE), les représentants des collectivités locales, les chambres consulaires, les représentants des salariés et des employeurs.

Ainsi, le 12 septembre 2019, le CDIAE a arrêté 4 axes stratégiques pour 2019-2020 :

- la communication ;
- la gouvernance des structures ;
- le développement économique ;
- le lien avec l'entreprise.

L'IAE en chiffres, c'est 3 euros générés dans l'économie locale à chaque euro investi par l'État ; 62 % des personnes qui trouvent un emploi durable ou une formation ; 26 % de sorties en emplois durables.

En Charente, 44 structures sont financées et ont conventionné avec l'État, représentant 689 équivalents temps plein et un investissement financier de l'État de 8 174 301 €.



PERSPECTIVES 2020

L'emploi et le développement économique en 2020

Dans le cadre du plan « **10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle** », la préfète et le directeur général de l'union patronale ont signé une « Charte d'engagement entre l'État et le Club départemental d'entreprises de la Charente « La Charente, une chance ». Les entreprises s'engagent » au mois de janvier 2020.

Dans ce cadre, chaque entreprise pourra choisir de décliner cette charte à travers différentes actions, comme, par exemple, des stages de 3^e pour les jeunes des quartiers prioritaires de la ville, l'accompagnement de jeunes issus de parcours d'insertion, l'accompagnement et recrutement de réfugiés, de travailleurs handicapés, le partenariat renforcé avec les réseaux de l'IAE ou la formation et insertion dans l'emploi de personnes placées sous-main de justice.



14 LA COHÉSION SOCIALE

Les services de l'État sont présents au quotidien aux côtés de tous les Charentais pour l'amélioration de leurs conditions de vie, au travers d'actions en faveur des habitants des quartiers et des villes centre, des populations vulnérables, des gens du voyage, mais aussi d'actions en faveur de l'éducation et du logement public ou privé.

Améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables

L'État est en charge de la lutte contre la grande exclusion et garantit la mise à l'abri et l'insertion des personnes à la rue ou en grande difficulté.

Pour l'hébergement d'urgence, l'État met en œuvre et finance 219 places d'hébergement gérées par diverses structures associatives ou communales, soit 14 de plus qu'en 2018. L'attribution et la supervision de ces places sont confiées par l'État à l'association AFUS 16 qui assure le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) et l'animation du numéro vert 115. En cas de grand froid, près d'une centaine de places peut être mobilisée en complément des dispositifs pérennes.

Pour l'hébergement d'insertion, la création de 59 nouvelles places d'intermédiation locative vient renforcer le dispositif et porte le nombre global de places à 486 en 2019.

Au total, ce sont 705 places d'hébergement – tous dispositifs confondus – qui sont offertes dans le département, pour un budget de 4,7 millions d'euros.

✓ La création de places d'hébergement supplémentaires pour les femmes victimes de violences conjugales

Dans l'esprit du Grenelle contre les violences conjugales qui s'est déroulé au deuxième semestre 2019, le comité local d'aide aux victimes (CLAV) en Charente a décidé de renforcer le dispositif dédié par la création de quatre places de stabilisation au CHRS « Parenthèse », passant de 29 à 33 places dédiées aux femmes victimes de violences, réparties dans le département. Le budget consacré est de 262 266 €.

✓ L'accueil et l'intégration des étrangers et réfugiés

L'année 2019 a été marquée par la délivrance de 1 853 premiers titres de séjour, en grande majorité alloués à des ressortissants européens (dont un millier de titres à des Britanniques faisant leur demande suite au Brexit). 99 titres ont été délivrés à des réfugiés bénéficiaires de la protection internationale.

90 réfugiés (dont 50 enfants) ont été directement « réinstallés » depuis des zones de conflits ou camps internationaux dans les communes de Confolens, Saint-Claud, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Chabanais, Exideuil et Ruffec, accompagnés par des structures associatives opératrices de l'État (Audacia, le COS), et accueillis avec la bienveillance des associations, des élus et de la population locale.

Deux autres centres préparatoires à l'hébergement (CPH) destinés à accueillir des réfugiés en situation de fragilité ont également été créés à Ruffec (20 places) et Confolens (25 places). S'agissant des demandeurs d'asile dont le dossier administratif est en cours d'examen, la Charente dispose de 5 structures d'urgence (ex-CAO) pouvant accueillir 295 personnes, isolées ou en famille, ainsi que deux centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) pour 280 places.

Ces migrants ont par ailleurs bénéficié d'un accès au droit et aux soins grâce au dispositif de permanence d'accès aux soins de santé (PASS). En 2019, des échanges constructifs relatifs au parcours santé des migrants ont permis de mieux définir le rôle de chaque acteur et d'engager des discussions partenariales pour réaffirmer les missions de premier plan des PASS dans ce dispositif.

Enfin, l'accueil et la prise en charge des mineurs non accompagnés a fait l'objet d'une attention toute particulière

au cours de l'année 2019. La signature d'un protocole entre l'État, le Conseil départemental et le ministère de la Justice sur le territoire de la Charente a permis de formaliser la coopération des services pour mieux gérer le parcours des jeunes de nationalité étrangère.

Cette mission d'accueil et d'accompagnement des migrants et réfugiés mobilise plus de 4 millions d'euros.

Prévenir et lutter contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté vise à agir au plus tôt auprès des enfants et des familles pour rompre la reproduction de la pauvreté.

L'État et le Département ont signé une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour la période 2019-2021, définissant des engagements réciproques et des actions assorties d'objectifs mesurables.

Dans le cadre d'un financement nouveau assumé par l'État, le Conseil départemental met en œuvre des actions nouvelles ou renforce des actions existantes, en association étroite avec l'État et ses partenaires.

Agir en faveur des conditions de vie des habitants des centralités

Avec le plan « Action cœur de ville » lancé en décembre 2017 par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, l'ambition est d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et de conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

En 2019, les actions « cœur de ville » menées à Angoulême et Cognac ont été transformées en opération de revitalisation de territoire (ORT) afin que les territoires bénéficient, notamment, du dispositif « Denormandie ancien » qui aide la ville à réhabiliter des logements de centre-ville et à développer ainsi une nouvelle offre de logements locatifs.

À Angoulême, l'ORT s'attache au développement d'ensemble du centre-ville ; à Cognac, l'ORT est élargi aux trois pôles d'équilibre de Jarnac, Châteauneuf-sur-Charente et Segonzac, trois villes centre jouant un rôle important de centralité dans leurs bassins de vie, ayant subi une fragilisation similaire à celle constatée à Cognac.

Pour ces actions, l'État a annoncé la mobilisation de 5 milliards d'euros sur cinq ans dont 1 milliard d'euros de la Banque des Territoires en fonds propre et 700 M€ de prêts, 1,5 milliard

d'euros d'Action Logement, et 1,2 milliard d'euros de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Promouvoir le renouvellement urbain

En Charente, le renouvellement urbain pour les quartiers de Bel-Air-Grand-Font à Angoulême et l'Étang des Moines à La Couronne est finalisé et la maquette financière validée par l'ensemble des partenaires (État, collectivités locales, partenaires économiques, associations).

Le projet prévoit la démolition de 210 logements sociaux, reconstitués à 100 % dans une démarche de rééquilibrage à l'échelle de l'agglomération, la requalification de 491 logements locatifs sociaux, l'aménagement d'espaces publics, la création et la restructuration de l'offre en équipements publics pour désenclaver les quartiers et permettre l'évolution de leur peuplement dans un objectif de mixité sociale.

L'Agence nationale de renouvellement urbain a octroyé un concours financier (subventions et prêts) de 23,8 M€ (22,7 M€ pour Bel-Air-Grand-Font à Angoulême, 1,1 M€ pour l'Étang des Moines à La Couronne) pour un investissement total de 62,6 M€.

Agir en faveur du parc de logements privé, public

La Charente se singularise au plan régional par l'ancienneté de son parc de logements (47 % des résidences principales construites avant 1948), une forte représentation de l'habitat individuel (82,6 % des résidences principales) et une prédominance de propriétaires occupants (64,7 % des résidences principales).

Sur le parc de logements privés, l'action de l'ANAH a été très importante en 2019 avec la rénovation de 1 200 logements et plus de 8 000 000 € engagés, permettant ainsi d'accélérer la rénovation énergétique des logements des ménages les plus modestes.

S'agissant du parc public de logements locatifs sociaux, l'État a financé une production de 215 logements, dont 123 logements très sociaux « PLAI » (prêts locatifs aidés d'intégration).



FOCUS 2019

« Carrefours des quartiers »

Avec la démarche « Carrefours des quartiers », l'ensemble des partenaires et acteurs de la politique de la ville du territoire de la Charente s'est mobilisé au cours de l'année 2019 pour mener une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés, « afin de garantir les mêmes droits aux habitants des quartiers qu'à ceux des autres territoires ».

Par la signature de protocoles d'engagements renforcés réciproques (PE2R), les collectivités locales et les services de l'État ont évalué et prorogé de deux années – 2020-2022 – les contrats de ville de GrandAngoulême et GrandCognac. Le PE2R permet d'adapter l'action publique à chaque territoire. Les collectivités renforcent leurs responsabilités concernant le pilotage et la mise en œuvre des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la ville, et l'État réaffirme son rôle en matière de sécurité, de justice, d'éducation, de logement, d'emploi, de santé et de lien social.

Sont identifiés dans le cadre de cette démarche, les quartiers de Bel-Air-Grand-Font, Ma Campagne et Basseau-Grande-Garenne à Angoulême, le quartier de l'Étang des Moines à La Couronne, et le quartier de « Crouin » à Cognac.

L'enveloppe des crédits « politique de la ville » pour la Charente contient 585 000 euros et une dotation de 29 postes « adultes-relais » ; s'y ajoute une dotation spécifique pour la ville de Soyaux de 322 331 euros.



PERSPECTIVES 2020

Accueillir les gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGDV) adopté par arrêté conjoint du préfet et du président du Conseil départemental pour la période 2015-2020 devait être actualisé. D'autant que depuis le 1er janvier 2017, la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs » est devenue obligatoire pour les communautés de communes et d'agglomération, en application de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Dès l'année 2019, la révision du schéma départemental de la Charente a été initiée dans le cadre d'une démarche de concertation poussée avec l'ensemble des partenaires qui se sont réunis en comités permanents tout au long de l'année.

Des actions en faveur de l'insertion et la cohésion sociale, la santé, la scolarisation et l'habitat-accueil, seront inscrites dans le schéma 2020-2026. La production d'habitats adaptés et la création d'aires de petits et moyens passages sont les priorités du nouveau schéma. Il visera à répondre aux besoins d'accueil des gens du voyage sur le territoire par le repérage des secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés des aires permanentes d'accueil, des terrains familiaux locatifs aménagés, destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles, ainsi que des aires de grand passage.

Ce schéma définira également les conditions dans lesquelles l'État intervient pour assurer le bon déroulement des rassemblements traditionnels ou occasionnels et des grands passages, ainsi que la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage.



18 L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

Les services de l'État veillent à l'équilibre de l'aménagement du territoire par un soutien aux collectivités, des concertations pour maîtriser la ressource en eau, la conservation des espaces naturels et agricoles, la réduction de l'artificialisation des sols, la protection des monuments et des sites, le soutien à l'activité agricole, et le développement des points d'accès aux droits et services.

Accompagner les collectivités et leurs groupements

L'État soutient les collectivités dans leurs projets d'investissement par un apport financier, notamment via 8 795 023 € de dotation d'équipement des territoires ruraux (à titre d'exemple, une dotation de 389 286 € accordée à la commune de Villebois-Lavalette pour le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire).

Poursuivre l'application des contrats de ruralité

Pour la troisième et avant-dernière année d'application des contrats de ruralité, les 6 territoires ayant contractualisé avec l'État (Pays Ruffécois, Charente-Limousine, Sud-Charente, La Rochefoucauld - Porte du Périgord, Grand Cognac et Rouillacais et enfin GrandAngoulême) ont porté 93 projets dans les 6 thématiques de leur contrat (accès aux services et aux soins, mobilité, transition écologique, revitalisation des centres-bourgs, cohésion sociale et attractivité des territoires).

Le taux de subvention a été de 8,012 millions d'euros pour un besoin total de financement de 22,670 millions d'euros, soit un taux moyen de 35 % des financements de ces projets.

Ainsi, en trois ans d'existence (de 2017 à 2019), les contrats de ruralité ont permis la réalisation de 252 projets pour un montant de subvention de 20,5 millions d'euros, soit 31 % du financement total.

Poursuivre l'application des contrats de ruralité

✓ par la signature de contrats locaux de santé (CLS)

Le 4 février 2019, la tenue du premier comité de pilotage départemental des contrats locaux de santé de Charente a permis de concrétiser l'engagement des institutions signataires autour de l'écriture de six contrats de deuxième génération.

Chaque territoire a pu développer les axes de travail portant sur l'accès aux soins et aux droits, sur la promotion de la santé/prévention, la santé environnementale et l'autonomie, et des fiches projets viendront abonder les contrats jusqu'en 2023.

La dynamique des CLS est également valorisée au travers d'un groupe de travail des coordinateurs, piloté par l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, 49,3 % de la population charentaise est couverte par un contrat local de santé

✓ par le suivi des maisons de santé

Le comité départemental de sélection des maisons de santé assure le suivi de l'ensemble des projets d'exercice coordonné en Charente et donne un avis sur les plans de financement des projets immobiliers des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) sollicitant des financements publics. Ces avis sont ensuite transmis au comité de sélection régional des maisons de santé.

Le comité regroupe les différents financeurs et les représentants des professionnels de santé. Il s'est réuni 2 fois en 2019 sous l'égide de la préfète et de la directrice de la délégation départementale de l'ARS.

En Charente, 31 projets de santé de MSP ont été labellisés, et 2 centres de santé médicaux ont été autorisés.

Veiller à la gestion des ressources en eau : le SAGE du fleuve Charente

Le SAGE du fleuve Charente est un document de planification dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques : il traduit les grands enjeux du territoire, et notamment la mise en œuvre d'une gouvernance cohérente à l'échelle du bassin, la pérennisation des usages de l'eau, la protection contre les risques d'inondation, sanitaires, la restauration ou le maintien

du bon état des milieux, etc.

Le schéma couvre l'ensemble du bassin-versant du fleuve, à l'exception du bassin de la Boutonne déjà couvert par un schéma spécifique. Il comprend 6 départements, 709 communes, 670 000 habitants, 9 300 km², et 5 300 km de cours d'eau.

Porté par l'établissement public territorial de bassin (EPTB) du fleuve Charente, il a été élaboré par les acteurs de l'eau du territoire regroupés dans la commission locale de l'eau (CLE) qui compte plus de 80 membres représentant l'État, des collectivités, des usagers et des établissements publics.

Le SAGE a été approuvé pour une durée de six ans le 19 novembre 2019 par les préfets des six départements concernés par son périmètre, au terme d'un long processus d'élaboration et de concertation de plusieurs années. La préfète de la Charente, en tant que préfète responsable de l'élaboration

du schéma, et les services de la direction départementale des territoires ont accompagné cette démarche pour le compte de l'État, depuis son émergence.

• Développer les énergies renouvelables

Le pôle départemental énergies renouvelables « EnR » auquel participent les services de l'État, les collectivités, les organismes disposant de compétences spécifiques, a été installé en Charente le 12 novembre 2019, avec pour objectifs principaux le suivi stratégique du développement des EnR par filière, l'identification des freins de développement sur les territoires et des solutions pour l'acceptation des projets, la capitalisation et le partage des connaissances, et le conseil aux porteurs de projets.

Par ailleurs, au niveau régional, un pôle EnR « Etat » dédié au développement des EnR en Nouvelle-Aquitaine, a été mis en place, pour coordonner l'action de l'État, suivre le développement des filières, des stratégies territoriales et l'action des pôles mis en place dans les départements.



20 L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

Aménager l'espace dans un souci de préserver les espaces naturels, agricoles, les paysages et le patrimoine

La Charente est un « mauvais élève » en matière de consommation d'espaces naturels et agricoles : 475 hectares par an étaient urbanisés ces dernières années, alors que le solde démographique était proche de zéro, et que plus de 11 % du parc de logements existants étaient vacants.

En outre, et ceci n'est sans doute pas sans lien, le département est peu planifié. Un peu moins de 48 % de son territoire est couvert par un document d'urbanisme.

L'aménagement de l'espace à l'échelle intercommunale doit gagner en cohérence et en économie de consommation d'espace. Les efforts en ce sens se poursuivent.

C'est pourquoi dans le cadre de leur association à l'élaboration des documents d'urbanisme par les collectivités, les services de l'État portent auprès des élus locaux les politiques publiques en matière de projets de territoires durables, économes en consommation d'espace, mais aussi respectueux des enjeux environnementaux et socio-économiques.

Un message fort leur a été adressé en matière de gestion économe de l'espace par la diffusion de l'instruction gouvernementale du 29 juillet 2019 qui vise un objectif de zéro artificialisation nette à court terme.

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) participe également à la protection des espaces en informant les élus de leur intérêt et de leurs règles de gestion, et collabore à la définition des prescriptions et des recommandations qui y seront appliquées.

33,61 % des communes sont couvertes par un des 2 schémas de cohérence territoriale (SCoT) opposables (Angoumois et Ruffécois). Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) couvrant 16 communes de l'agglomération de GrandAngoulême est entré en vigueur fin 2019.

Soutenir l'agriculture et les agriculteurs par des aides structurelles, conjoncturelles et ponctuelles.

L'année 2019 a concrétisé le retour à la normale du calendrier des paiements de la PAC pour les exploitants. Le principe de l'acompte en octobre suivi d'un solde en décembre, pour la plupart des aides, sera maintenu dans la prochaine programmation PAC.

Le montant des aides PAC 2019 versées en Charente en 2019 s'établissait à 73 193 557 €.

Le soutien à l'agriculture, c'est aussi une importante communication de la DDT à destination du monde agricole pour faciliter les déclarations PAC et les aides aux agriculteurs en difficulté.

Enfin, 2019 a été une année de paiement des indemnités suite à la reconnaissance des calamités sécheresse 2018 (environ 2 millions d'euros) et grêle du 4 juillet 2018 (de l'ordre de 90 000 €).

Aider les investissements et l'installation en agriculture par des aides au développement local et la mesure spécifique LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale).

En 2019, les appels à projets « plan végétal environnement » et « plan de modernisation des entreprises » se sont poursuivis dans une logique de consommation de crédits avant le terme de la fin de programmation théoriquement fixée 2020.

Les premiers paiements de la programmation pour les projets relevant des aides au développement local (services de base à la population et projets touristiques et récréatifs) ont été effectués.

En 2019, 613 360 € ont été versés au titre des aides à l'installation, 1 092 680 € dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations, 561 993 € au titre du développement local, et 449 328 € dans le cadre de la mesure LEADER.





FOCUS 2019

La téléphonie mobile et le numérique

Avec une participation à hauteur de 112 700 €, l'État a accompagné le Département dans sa démarche d'inclusion numérique qui a pour objectif de permettre aux personnes en précarité numérique d'apprendre à utiliser Internet pour effectuer leurs démarches en ligne. Le budget total de l'action du Département en faveur de l'inclusion numérique s'élève à 335 700 €.

Par ailleurs, le déploiement de la couverture en téléphonie mobile s'est poursuivi avec le choix de 7 communes à couvrir pour 2019 et 6 communes pour 2020.

Quant au très haut débit (THD), les premiers postes de raccordement pour la fibre optique ont été inaugurés et les premières prises de fibre optique ont été mises en service. L'État finance à hauteur de 57,9 millions d'euros la création du réseau pour un montant total des travaux s'élevant à 162 millions d'euros.



PERSPECTIVES 2020

Les Espaces France Services

L'accessibilité et la qualité des services au public sont des préoccupations constantes de l'État, inscrites à l'article 26 de la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire qui prévoit l'élaboration d'un schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) sur le territoire de chaque département.

Cet engagement continu de l'État s'est notamment concrétisé avec la création du label « relais de services publics » (RSP) en 2006, puis de celui des « maisons de services au public » (MSAP) qui lui avait succédé en 2014.

Dans cette lignée, le Président de la République a annoncé la mise en place du réseau France Services afin de faciliter l'accès aux principales démarches administratives pour l'ensemble des citoyens, notamment dans les territoires ruraux et les quartiers politiques de la ville.

Les Espaces France Services (EFS) ont pour mission l'accueil, l'information et l'orientation du public, l'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires et dans leurs démarches administratives, la mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires ou encore l'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des opérateurs.

En Charente, 21 structures sont ouvertes, 6 Espaces France Services et 15 maisons de service au public.

D'ici à décembre 2021, l'intégralité des maisons de services au public du département a vocation à se transformer en Espaces France Services.

23 L'OFFRE ÉDUCATIVE ADAPTÉE

Développer une école inclusive au service des besoins particuliers de tous les enfants

En 2019, la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) a mené plusieurs actions d'envergure avec pour objectif d'assurer une scolarisation de qualité des enfants charentais.

Cela s'est notamment traduit par le renforcement du pilotage et des partenariats avec différents acteurs institutionnels (ARS, maison départementale des personnes handicapées), le déploiement des unités d'enseignement externes des établissements médico-sociaux, la mise en œuvre de la première vague des pôles inclusifs d'accompagnement localisés, la conversion des contrats aidés des accompagnements d'élèves en situation de handicap en CDD de 3 ans de droit public, la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme, l'accompagnement de la hausse des effectifs d'enseignement général et professionnel adapté ou encore l'amélioration de la communication avec les familles des enfants.

Vaincre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage constitue un enjeu majeur humain, social et économique. Le préjudice psychologique du décrochage est important en termes d'estime de soi, de qualité de vie.

En Charente, la DSDEN est mobilisée sur cet enjeu de cohésion sociale à travers l'articulation de plusieurs dispositifs, tels que les pôles d'accompagnement à la persévérance scolaire qui mènent des actions de remobilisation en faveur des jeunes déscolarisés en vue d'une réinscription dans un parcours qualifiant ou les journées défense et citoyenneté qui permettent de détecter des situations d'illettrisme.

Garantir l'égal accès aux savoirs fondamentaux par le dédoublement des classes de CP et de CE1

En France, plus de 20 % des élèves ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux à la fin de l'école primaire. Ces difficultés pèsent en particulier sur les élèves dont les familles sont elles-mêmes en situation de fragilité sociale, culturelle et économique.

Le dédoublement des classes de CP et de CE1 en REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcée) est une mesure de justice sociale qui s'inscrit dans la priorité donnée à l'école primaire par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. 100 % des élèves doivent maîtriser les enseignements fondamentaux à la sortie de l'école primaire (lire, écrire, compter et respecter autrui).

En Charente, 4 réseaux sont concernés : REP+ Romain Rolland de Soyaux, REP+ Michèle Pallet d'Angoulême, REP Jean Michaud à Roumazières-Loubert, et REP Claude Boucher à Cognac. Ils représentent 23 classes de CP, 4 classes de CP-CE1, 21 classes de CE1 et 2 classes de CE1-CE2, comportant 280 élèves de CP et 307 élèves de CE1.

Partager largement les valeurs de développement durable dans un cadre éducatif

Dans le cadre d'une action éducative de la citoyenneté, les écoles et les établissements participent aux problématiques et aux dynamiques territoriales de transition écologique, énergétique et de développement durable, à travers la mise en œuvre de projets d'éducation au développement durable ou de sciences participatives, le développement des « coins nature » ou la participation renforcée des éco-délégués à la vie des établissements.

En Charente, plusieurs actions ont été menées en 2019 autour des énergies renouvelables avec Charente Nature et les « P'tits Debs », autour des milieux aquatiques par la création d'un cycle d'ateliers avec la fédération de pêche pour 42 classes, autour du changement climatique en Charente Limousine avec la création d'un cycle d'ateliers scientifiques pour 29 classes à

l'initiative de la DSDEN et du réseau Canopé, ou encore autour de la biodiversité de proximité.

Développer l'acculturation au numérique par un usage pédagogique des outils

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'Éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités — plan ENIR (écoles numériques innovantes et ruralité) — 30 écoles de Charente ont été retenues après l'appel à projets émis et subventionnées par l'État, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires des communes rurales.

Dans ces 30 écoles signataires, des conventions collectivités-rectorat ont été signées et le matériel est, soit livré et installé, soit en cours d'installation.

Par ailleurs, en 2019, le déploiement de l'espace numérique de travail (ENT) premier degré « One » (espace web sécurisé d'échange et de travail adapté à l'école), porté par la DSDEN et l'agence technique du département (ATD16) a permis d'équiper une cinquantaine d'établissements.

*Cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin 1940
à Chasseneuil-sur-Bonnieure*





FOCUS 2019

Cité éducative d'Angoulême

2019 a été l'année de lancement du dispositif et de la définition de l'ingénierie de la Cité éducative. Ce dispositif va permettre d'intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour, et après le cadre scolaire. 80 territoires où les élus locaux étaient déterminés à faire de l'éducation une grande priorité partagée pour la réussite des enfants et des jeunes concernés sont labellisés pour trois ans.

En vue de la labellisation, les partenaires éducatifs du territoire se sont constitués en comité technique pour élaborer le projet de la Cité Educative autour de trois priorités :

- l'aide à la parentalité ;
- la cohérence éducative ;
- l'ouverture culturelle.

et pour rédiger le dossier de candidature.

Le label « Cité éducative » pour les territoires de Bel-Air-Grand-Font, Basseau-Grande-Garenne a été obtenu le 5 septembre 2019. L'État investira 176 000 euros par an pendant trois ans, soit un total de 528 000 euros.

Au mois d'octobre 2019, Angoulême, capitale mondiale de la Bande Dessinée, a été reconnue par l'UNESCO « Ville créative » pour son rôle pionnier dans ce domaine. À ce titre la ville est un territoire de création, mais aussi d'expériences pédagogiques et ce projet assurément innovant, avec une ambition affichée de création de filières 9^e art Bande dessinée, au cœur des quartiers concernés.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse va également mettre à disposition des acteurs locaux une ingénierie renforcée (appui dédié aux nouvelles missions du principal de collège, un chef de projet opérationnel à la disposition des acteurs).



PERSPECTIVES 2020

L'éducation en 2020

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19 marquera l'année 2020. Dans son allocution du 13 avril 2020, le Président de la République a souligné les risques d'accroissement des inégalités en matière d'éducation pour les populations les plus fragiles et plus particulièrement celles des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La continuité éducative a donc été placée au cœur de la mobilisation nationale.

Dans ce contexte, la lutte contre la fracture numérique s'est avérée être une priorité. Un plan national de 15 millions d'euros, immédiatement mobilisables, a été activé pour renforcer la continuité éducative et permettre de couvrir l'ensemble des besoins dans les quartiers.

En Charente, le dispositif envisagé consiste en la mise à disposition de tablettes numériques et de clés 4G aux élèves des quartiers prioritaires pour leur permettre de suivre le programme éducatif dispensé à distance, en s'appuyant sur les établissements scolaires, les associations et les collectivités.

26 LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

La modernisation de l'action publique, c'est une organisation de l'État qui s'adapte à l'évolution de la société en se positionnant au plus près du terrain, via des démarches simplifiées grâce à la dématérialisation de certaines procédures ou bien encore le prélèvement de l'impôt à la source.

Faciliter et accélérer l'instruction des demandes de subvention des collectivités territoriales

La préfecture de la Charente a opté pour la dématérialisation des dossiers de demandes de dotations d'investissement de l'État en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements. Le choix s'est porté sur le site Internet « Démarches simplifiées », développé dans le cadre du programme « Dites-le nous une fois » de Bercy et de l'Incubateur de services numériques de la direction interministérielle du numérique (DINUM).

Dès l'exercice 2019, Démarches simplifiées a permis le recensement des projets d'investissement des collectivités. Puis dans le courant de cette même année, le dispositif a été développé afin de dématérialiser l'ensemble du dépôt du dossier de demande de dotations d'investissement (telles la DETR et la DSIL notamment).

La dématérialisation, c'est 0 papier pour 200 dossiers déposés chaque année.

Rationaliser la délivrance des titres sécurisés

Les procédures liées aux demandes de permis de conduire et de cartes grises sont également dématérialisées depuis le début du mois de novembre 2017 : elles s'effectuent désormais en ligne, directement par l'utilisateur, en se connectant au site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) www.ants.gouv.fr.

Pour autant, l'accompagnement des personnes les plus éloignées du numérique ou bloquées dans leurs procédures est maintenu. Ces personnes sont aidées dans leurs démarches sur 3 points numériques à la préfecture de la Charente et un point dans chaque sous-préfecture, spécialement installés à cette intention, au sein des maisons de services au public et des espaces France services.

Simplifier le mode de prélèvement de l'impôt pour les particuliers, refondre l'assiette et réaffirmer l'accueil du public au sein des services des finances publiques

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Cette réforme emblématique modernise le mode de collecte de l'impôt en adaptant le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'utilisateur (revenus,

événements de vie). Au 31 décembre 2019, le département de la Charente compte 10 000 collecteurs, pour un montant prélevé de 57 millions d'euros, dont 42 millions d'euros pour la déclaration sociale nominative, et 15 millions d'euros pour les autres revenus.

La suppression de la taxe d'habitation (TH) aboutira à l'exonération de la totalité des contribuables de la TH sur leur résidence principale en 2023, sans création ni augmentation d'impôt.

En 2019, 80 % des contribuables les moins aisés ont payé pour la dernière fois une taxe sur leur habitation principale ; 162 895 foyers charentais soumis à la TH pour la résidence principale, et 103 562 foyers sont concernés par le dégrèvement de 65 % de la TH pour un montant moyen économisé de 308 €.

La réforme du réseau de proximité de la direction générale des finances publiques (DGFiP) vise à renforcer les services de proximité en faisant de l'accueil du public une priorité assumée.

Le 6 juin 2019, les élus locaux du département de la Charente, les agents des services de la DDFIP et les médias ont été informés de la première version de la carte cible du nouveau réseau de proximité. Des rencontres et des réunions de présentation ont été organisées avec le président du Conseil départemental, les présidents des intercommunalités et les maires, puis avec les cadres et les agents des services concernés par les restructurations.

Les premières opérations de restructuration débuteront en 2020 par le déploiement d'un premier conseiller aux décideurs locaux à l'automne et des premières permanences dans les structures France Services.



FOCUS 2019

« Matignon délocalisé »

Du mercredi 1^{er} mai au vendredi 3 mai, Édouard Philippe, Premier ministre, a effectué un déplacement en Charente dans le cadre d'un « Matignon délocalisé ». Cette visite était notamment destinée à « mieux comprendre les attentes des Français ».

Accompagné de quatre ministres et d'une vingtaine de ses conseillers, il a rencontré les acteurs engagés dans la mise en œuvre des États généraux de l'alimentation et dans la construction de la feuille de route de l'Agenda rural. Une visite d'exploitation agricole a également permis d'échanger autour du plan de sortie du glyphosate.

Des déplacements au centre de formation des apprentis (CFA) du BTP de Chasseneuil-sur-Bonnieure et dans une entreprise ont permis d'aborder avec les principaux intéressés la question du pouvoir d'achat des jeunes et de la formation, les mesures en faveur du pouvoir d'achat des actifs et celles à l'intention des retraités.

Une rencontre avec des chefs d'entreprise et des acteurs de la vie économique du département a ponctué sa deuxième journée en Charente.

Un temps a également été consacré aux centres urbains du département, notamment le dispositif « Cœur de ville » à travers une déambulation dans la ville chef-lieu, ainsi qu'une approche de la rénovation urbaine dans les quartiers de reconquête républicaine.



PERSPECTIVES 2020

La modernisation de l'action publique

Afin que l'État remplisse au mieux ses missions de service public, le Gouvernement a engagé en 2019 une réforme de l'organisation territoriale de l'État avec pour objectifs :

- de désenchevêtrer les compétences de l'État avec les collectivités, les opérateurs ou les acteurs hors de la sphère publique ;
- de réorganiser le réseau déconcentré de l'État pour mieux répondre aux priorités affichées par le Gouvernement ;
- de gagner en efficacité par la mutualisation des moyens et la coopération interdépartementale ;
- de conférer aux responsables déconcentrés et notamment départementaux des pouvoirs de gestion accrus et garantir la cohérence de l'action de l'État au profit des territoires.

L'ensemble des services de l'État concernés sont associés à la construction de cette réforme territoriale. Des mesures d'accompagnement sont prévues pour les agents dont la situation sera modifiée au titre de l'évolution de leurs missions ou de l'organisation au sein de laquelle ils exercent.

Visite de l'EARL du Miaulant (Yvrac-et-Mallerand) par le Premier ministre Édouard Philippe dans le cadre de Matignon délocalisé en mai 2019





30 LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT



Dotation globale de fonctionnement des communes	63 518 843 €
<i>Dont dotation forfaitaire</i>	41 359 673 €
<i>Dont dotation nationale de péréquation</i>	3 812 015 €
<i>Dont dotation de solidarité rurale</i>	13 327 554 €
<i>Dont dotation de solidarité urbaine (Angoulême / Cognac / Soyaux)</i>	5 019 601 €
Dotation globale de fonctionnement des communautés de communes et d'agglomération	25 472 446 €
Sous-total dotation globale de fonctionnement	88 991 289 €
Dotation élu local	766 590 €
Dotation spéciale instituteurs	2 808 €
Dotations titres sécurisés	196 450 €
Indemnité de régisseur de police municipale	1 122 €
Dotation générale de décentralisation (communes, communautés de communes et d'agglomération)	2 710 543 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (communes et EPCI)	5 331 711 €
Allocations compensatrices pour les exonérations relatives à la fiscalité locale	12 845 557 €
Fonds de la compensation pour la TVA (communes et EPCI)	20 661 996 €
Dotation d'équipement des territoires ruraux	8 795 023 €
Dotation de soutien à l'investissement local (dont contrats de ruralité et réserve régionale)	3 370 913 €
Fonds national d'aménagement et de développement du territoire	880 083 €
Dotation politique de la ville	322 331 €
Droits de mutation (TADÉM)	5 906 810 €
Financement du logement (ANAH)	8 739 354 €
<i>Dont attribué aux propriétaires et occupants</i>	8 572 936 €
<i>Dont attribué pour ingénierie aux collectivités locales</i>	166 418 €
Dotation Natura 2000 (créée en 2019)	22 179 €
Sous-total autres dotations	70 553 470 €
Fonds national de garantie individuelle des ressources communales et intercommunales	8 942 202 €
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	5 675 914 €
Sous-total péréquations	14 618 116 €
TOTAL DES CONCOURS ACCORDÉS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES - HORS DÉPARTEMENT	174 162 875 €

31

LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT



En direction du Conseil départemental

Dotation globale de fonctionnement du Conseil départemental	53 360 644 €
Dotation générale de décentralisation	2 413 215 €
Dotation départementale d'équipement des collèges	1 636 864 €
Allocations compensatrices pour exonérations relatives à la fiscalité locale	3 095 600 €
Dotation de soutien à l'investissement des départements – 2 parts	1 339 315 €
Amendes de la circulation	1 093 457 €
Fonds de compensation pour la TVA	4 911 193 €
Fonds de mobilisation pour l'insertion	2 956 023 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	11 282 770 €
Sous-total dotations	82 089 081 €
Fonds national de garantie individuelle des ressources départementales	9 845 939 €
Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux du département	5 497 961 €
Fonds de péréquation de la CVAE	732 668 €
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	1 191 032 €
Sous-total péréquations	17 267 600 €
TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS ACCORDÉS AU DÉPARTEMENT	99 356 681 €
TOTAL GÉNÉRAL DES CONCOURS FINANCIERS ACCORDÉS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES	273 519 556 €

32 LES SERVICES DE L'ÉTAT EN CHARENTE



Préfète de la Charente
Marie LAJUS



Secrétaire générale
de la préfecture de la Charente
Effectifs : 120
Delphine Balsa



Directeur de cabinet
de la préfète de la Charente
Lionel LAGARDE



Sous-préfète de Confolens
Effectifs : 9
Isabelle RIOUX



Sous-préfète de Cognac
Effectifs : 10
Chantal GUELOT



Directrice départementale
des territoires
Effectifs : 150
Bénédicte GÉNIN



Directeur départemental
de la cohésion sociale
et de la protection
des populations
Effectifs : 74
Anthony MONTAGNE



Directeur départemental
des finances publiques
Effectifs : 465
Jean-Luc ROQUES



Directrice académique
des services de l'Éducation
nationale

Effectifs : 84

Marie-Christine HEBRARD



Directrice de la délégation
départementale
de l'agence régionale
de santé

Effectifs : 31

Atika RIDA-CHAFI



Commandant
du groupement de gendarmerie
départementale

Effectifs : 428

Col. Laurent GEOFFROY



Directeur départemental de
la sécurité publique

Effectifs : 294

David BOOK



Directrice de l'unité
départementale de la direction
régionale des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi

Effectifs : 33

Béatrice JACOB



Chef de l'unité
bidépartementale
de la direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Vienne/Charente

Effectifs : 13

Jean-François MORAS



Chef des services de l'office
français de la biodiversité

Effectifs : 20

Jean-Yves MORELLEC



Chef de l'unité départementale
de l'architecture et du patrimoine

Effectifs : 6

Fabien CHAZELAS

34 GLOSSAIRE

- **ANAH** : Agence nationale de l'habitat
 - **ANRV** : Agence nationale pour la rénovation urbaine
 - **ANTS** : Agence nationale des titres sécurisés
 - **ARS** : Agence régionale de la santé
 - **BST** : Brigade spécialisée de terrain
 - **CCAS** : Centre communal d'action sociale
 - **CCSF** : Commission des chefs des services financiers
 - **CDIAE** : Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique
 - **CFA** : Centre de formation des apprentis
 - **CHRS** : Centres d'hébergement et de réinsertion sociale
 - **CLE** : Commission locale de l'eau
 - **CLEE** : Comité local école entreprise
 - **CLS** : Contrat local de santé
 - **COFIL** : Comité de pilotage
 - **DDCSPP** : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
 - **DDSP** : Direction départementale de la sécurité publique
 - **DDT** : Direction départementale des territoires
 - **DETR** : Dotation d'équipement des territoires ruraux
 - **DGFIP** : Direction générale des finances publiques
 - **DINUM** : Direction interministérielle du numérique
 - **DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
 - **DSDEN** : Direction des services départementaux de l'éducation nationale
 - **DSIL** : Dotation de soutien à l'investissement local
 - **EFS** : Espaces France Services
 - **ENIR** : École numérique innovante et ruralité
 - **ENT** : Espace numérique de travail
 - **EPTB** : Établissement public territorial de bassin
 - **ICPE** : Inspection des installations classées pour l'environnement.
 - **MSAP** : Maison de service au public
 - **MSP** : Maison de santé pluridisciplinaire
 - **NPR** : Nouveau réseau de proximité
 - **ORT** : Opération de revitalisation de territoire
 - **PAC** : Politique agricole commune
 - **PE2R** : Protocoles d'engagements renforcés réciproques
 - **PEC** : Parcours emploi compétences
 - **PLAI** : Prêt locatif aidé d'intégration
 - **PLUI** : Plan local d'urbanisme intercommunal
 - **PSQ** : Police de sécurité du quotidien
 - **QPV** : Quartiers de la politique de la ville
 - **QRR** : Quartiers de reconquête républicaine
 - **RAID** : Recherche, assistance, intervention, dissuasion
 - **REP** : Réseau d'éducation prioritaire
 - **RSP** : Relais de services publics
 - **SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
 - **SCoT** : Schéma de cohérence territoriale
 - **SDAASP** : Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public
 - **SDAGDV** : Schéma départemental d'accueil des gens du voyage
 - **SDIS** : Service départemental d'incendie et de secours
 - **SIAE** : Structure de l'insertion par l'activité économique
 - **TH** : Taxe d'habitation
 - **THD** : Très haut débit
 - **UDAP** : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
-





.....
PRÉFECTURE DE LA CHARENTE
7-9 rue de la préfecture
CS 92301
16023 ANGOULÊME CEDEX



Préfète de la Charente



@Prefet16



www.charente.gouv.fr